



**Voter pour la CGT Intérim lors des élections professionnelles chez Proman pour défendre vos droits et rejeter les accords néfastes.**

La CGT Intérim, première organisation syndicale de l'intérim, s'engage à protéger les salarié(e)s intérimaires et permanents en refusant les accords qui profitent aux patrons sur le dos des salariés.

-La CGT Intérim, défenseur des salarié(e)s intérimaires et permanents:

La CGT Intérim ne signe jamais d'accords préjudiciables pour les salariés intérimaires et permanents, contrairement à d'autres syndicats chez Proman.

-Les accords «Astreinte» et «Saisonnier», une honte syndicale:

Les accords d'astreinte pour les permanents et les accords saisonniers privant les intérimaires d'indemnités de fin de mission, signés par des syndicats proches de la direction de Proman, sont inacceptables.

-Les entreprises de travail temporaire prospèrent, pas besoin d'exploiter les salariés:

Les entreprises de travail temporaire, dont Proman, réalisent d'excellents résultats. Il est injustifié de tirer profit des salariés en leur en demandant toujours plus.

-Voter pour la CGT Intérim au CSE pour obtenir de nouveaux droits:

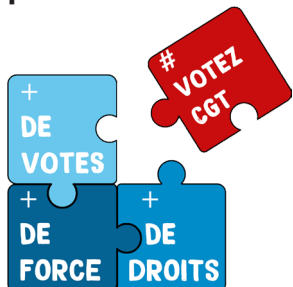
Il est primordial de voter pour vos représentants au CSE afin de négocier de nouveaux accords qui garantiront de nouveaux droits aux salariés ou de révoquer les accords qui plombent.

**Voter CGT au premier tour le 25 Septembre, c'est assurer la représentativité et empêcher les accords nuisibles.**

**Voter aussi au second tour, c'est assurer que les salariés soient enfin entendus par la Direction et ses complices.**

**Contactez nous avant le 26 septembre si vous voulez vous défendre, et défendre les autres salariés en CSE.**

Votez par correspondance et surtout ne laissez personne voter à votre place. Ne remettez pas vos bulletins en agence.



**#JevoteCGT**

**CGT Intérim**

**263 rue de Paris, Montreuil**

**tél: 01 55 82 89 80**

**mail: interim@cgt.fr**

**site: interim.cgt.fr**

**FaceBook + Messenger: CGT Intérim**